

# CONSEIL MUNICIPAL

## LUNDI 04 FEVRIER 2013 à 20 heures 15

Effectif Légal : 19 / En exercice :	17
Présents à la Séance :	14
Absents :	03
Votants (dont 3 procurations)	17

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOMBIÈRES-LES-BAINS -convocation et affichage effectués le 31 Janvier 2013- s'est réuni le **LUNDI 04 FÉVRIER 2013 à 20 heures 15**, en Mairie de PLOMBIÈRES-LES-BAINS, sous la présidence de **Monsieur Frédéric DUBOUIS, Maire**. Monsieur Jean CORNU, Conseiller Municipal, a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRÉSENT	EXCUSÉ	POUVOIR À	ABSENT
1. M. DUBOUIS Frédéric, Maire	x			
2. M. COURTIER Jean-Louis, 1 <sup>er</sup> Adjoint	x			
3. M. MATHIEU Gilbert, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
4. M. LEHNERT Philippe, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
5. M. BARBAUX Robert Marie, 4 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
6. Mme SCHMIDT Hélène, 5 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
7. Mme DAVAL Marie-Thérèse, Conseillère Municipale	x			
8. M. MARTIN Jean-Pierre, Conseiller Municipal	x			
9. M. GRANDJEAN Jacques, Conseiller Municipal		x	Mme M.F. DUCHÈNE	
10. M. BONNARD Marcel, Conseiller Municipal	x			
11. M. BARBAUX Robert ( <i>Marie</i> ) Joseph, Conseiller Municipal		x	Mme Hélène SCHMIDT	
12. Mme TENETTE Valérie, Conseillère Municipale	x			
13. M. MANSUY Guy, Conseiller Municipal		x	M. Gilbert MATHIEU	
14. M. CORNU Jean, Conseiller Municipal	x			
15. Mme DUCHÈNE Marie-Françoise, Conseillère Municipale	x			
16. M. BARON Dominique, Conseiller Municipal	x			
17. Mme LOHMANN Marcelle, Conseillère Municipale	x			

---

### L'ordre du jour est le suivant :

- N° 11 Clos des Deux Augustins - Tranche 2
  - N° 12 Ouverture de crédits avant le vote du Budget 2013
  - N° 13 Organisation du Centre de Loisirs Sans Hébergement 2013
  - N° 14 Programme d'actions 2013 en forêt communale - *Question reportée* - Questions Diverses.
-

**Délibération n° 11/2013**  
**CLOS DES DEUX AUGUSTINS - TRANCHE 2**

Le Maire rappelle que l'opération « CLOS DES DEUX AUGUSTINS – TRANCHE 2 » a fait l'objet d'un marché de Maîtrise d'œuvre.

La phase de conception étant arrivée à son terme,  
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint délégué à engager toutes les démarches nécessaires auprès de nos partenaires financiers afin de demander les meilleures subventions possibles pour cette opération, conformément à l'annexe financière jointe.

**PRÉCISE** que les crédits relatifs à cette opération d'investissement seront ouverts au budget primitif 2013 s'agissant de la phase 1, et au budget primitif 2014 concernant la phase 2 (tranche conditionnelle).

**ANNEXE FINANCIÈRE**

**Phase 1:**

RESSOURCES	MONTANT HT	%
<b>Aides publiques</b>	<b>698 712.00 €</b>	<b>70</b>
État FNADT Massif	149 724.00 €	15
État DETR	149 724.00 €	15
Collectivités locales et groupements:		
• Région	199 632.00 €	20
• Département	199 632.00 €	20
<b>Autofinancement</b>	<b>299 450.00 €</b>	<b>30</b>
<b>Total HT</b>	<b>998 162.00 €</b>	<b>100</b>

**La phase 1 comprend notamment :**

L'atelier du verrier pour un montant de 103 864.37 € HT

Les chambres des stagiaires pour un montant de 165 504.22 € HT

## Phase 2 :

RESSOURCES	MONTANT HT	%
<b>Aides publiques</b>	<b>369 076.00 €</b>	<b>70</b>
État FNADT Massif	79 088.00 €	15
État DETR	79 088.00 €	15
Collectivités locales et groupements:		
• Région	105 450.00 €	20
• Département	105 450.00 €	20
<b>Autofinancement</b>	<b>158 178.00 €</b>	<b>30</b>
<b>Total HT</b>	<b>527 254.00 €</b>	<b>100</b>

### Délibération n° 12/2013

#### OUVERTURE DE CRÉDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2013

Le Maire rappelle l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la possibilité pour l'ordonnateur, jusqu'à l'adoption du budget primitif et sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

**DÉCIDE D'OUVRIR** les crédits suivants à la section d'investissement du Budget 2013 de l'Animation avant le vote du Budget Primitif, conformément à l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dépenses d'investissement

Chapitre	Article		Montant	
21	2188	P15	Matériel informatique ESC	753.48 €

**DÉCIDE D'OUVRIR** les crédits suivants à la section d'investissement du Budget Principal de 2013 avant le vote du Budget Primitif, conformément à l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

## Dépenses d'investissement

Chapitre	Article			Montant
21	2135	P 491	Ouverture compteur électrique 131 rue des Ecoles	554.70 €

### **Délibération n° 13/2013**

#### **ORGANISATION DU CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT 2013**

L'Association Les Francas organise un accueil de loisirs sans hébergement durant les vacances scolaires. Les sessions prévues pour l'année 2013 sont les suivantes :

- Vacances de printemps : du 22 Avril au 26 Avril 2013.
- Vacances d'été : du 08 Juillet au 16 Août 2013.

Il convient à cet effet de conclure un avenant pour reconduire cette opération en 2013 et de fixer la participation communale.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant pour l'année 2013 ainsi que tout document s'y rapportant.

**FIXE** à 5 € par journée/enfant la participation communale 2013 pour les habitants de PLOMBIÈRES-LES-BAINS.

### **Délibération n° 14/2013**

#### **PROGRAMME D' ACTIONS 2013 EN FORÊT COMMUNALE**

*- Question reportée -*